

Initiatives ministérielles

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Cooper: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-99, portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1991, et le projet de loi C-100, portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1992.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 26 mars, de la motion de M. Andre concernant les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-79, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada, et de la motion de M. Hawkes (p. 18849).

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Cette motion portant sur le projet de loi C-79 a fait l'objet hier, vous le savez, d'un abondant débat, surtout parce que je n'ai pas été autorisé à présenter certains amendements qui auraient garanti que à propos de toute opinion que le bureau aurait déjà fourni relativement à une enquête en cours concernant un député ou un sénateur, selon le libellé actuel du projet de loi. . .

. . . le bureau ou le comité pertinent du Sénat puisse ne pas fournir cet avis à l'agent de la paix qui le lui demande.

Au cours du débat d'hier, les représentants des partis conservateur et libéral ont fait savoir qu'ils étaient disposés à s'assurer que le Bureau de régie interne de la Chambre des communes adopte bientôt des règlements

administratifs, de façon que pour l'essentiel cela fasse partie intégrante des règlements administratifs du bureau.

Si nous pouvions obtenir maintenant l'assurance que les gens qui ont pris la parole interprétaient bien la position de leur parti, vous constateriez, je pense, que la Chambre est prête à faire avancer rapidement les choses.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): J'ai discuté de cette question avec le député d'Ottawa—Vanier, qui m'a donné des garanties à cet égard. Il n'est pas à la Chambre dans le moment, mais peut-être qu'un autre député libéral peut parler en son nom. Je remercie mon collègue d'en face de son intervention. En tant que membre du bureau, je peux lui assurer, en mon nom et au nom des autres députés de mon parti qui sont membres du bureau, que nous essaierons d'intégrer ce principe dans un règlement administratif le plus rapidement possible, une fois qu'il y aura eu sanction royale et proclamation. Ce sera un des premiers règlements administratifs qui seront pris, sinon le premier.

L'avantage qu'il y a à procéder de cette façon, monsieur le Président, c'est que si nous obtenons le résultat recherché, ce règlement administratif peut demeurer à jamais. Par contre, si nous commettons une erreur, tous les députés de la Chambre pourrons nous dire que ce règlement administratif devrait être changé, et nous pourrons le changer. C'est une disposition dont le libellé nous a donné beaucoup de fil à retordre au fil des années. Il est donc avantageux en quelque sorte de recourir à un règlement administratif, que le bureau sera tenu de respecter. Si nous commettons une erreur, nous pourrons changer le règlement plus facilement et plus rapidement afin qu'il soit conforme aux désirs de la Chambre.

J'espère donc que ce sont là des garanties suffisantes. Je ne sais pas si le représentant du Parti libéral est prêt à confirmer cela, mais je peux assurer à la Chambre que j'ai discuté avec le député d'Ottawa—Vanier vers 14 heures ou 14 h 15 aujourd'hui de l'offre qu'il a faite à la Chambre hier et qu'il n'a pas changé d'idée.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Je crains de ne pas être bien en mesure de vous aider. J'ai essayé de rejoindre le député, mais il n'est pas dans l'édifice en ce moment. Il sera cependant de retour plus tard aujourd'hui. S'il en a discuté, comme l'a dit le whip du gouvernement—et je n'ai aucune raison de ne pas croire ce que dit ce dernier. . . Je ne fais évidemment pas partie du Bureau de régie interne et je ne puis donner aucune assurance du genre et je regrette de ne pas être en mesure de le faire—mais si le député d'Ottawa—Vanier